

Rapport de
consultation

**Atelier de cocréation
pour l'Écoquartier des
Îles-de-la-Madeleine**

Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

**Rapport de
consultation**

**Atelier de cocréation
pour l'Écoquartier
des
Îles-de-la-Madeleine**

Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

Présenté à

Luc Roby

Gestionnaire de projet écoquartier

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Qc), G4T 1A1

ecoquartier@muniles.ca

Firme

enclume

4529 rue Clark, suite 404
Montréal (Québec)
H2T 2T3

enclume.ca

Chargée de projet

Geneviève Depelteau

Architecte paysagiste
g.depelteau@enclume.ca

Décembre 2024

Crédits

Municipalité des Îles-de-la Madeleine

Luc Roby / Chargée de projet de l'Ecoquartier

Claudina Leblanc / Stagiaire en aménagement du territoire

David Richard / Urbaniste

Marie-Hélène Verdier / Architecte

Équipe l'Enclume

Sarah Hamel / Aménagiste

Geneviève Depelteau / Architecte paysagiste

Alexie Baillargeon-Fournelle / Urbaniste

FAITS SAILLANTS

Thème 1 : Habitation durable et milieux de vie

- Les unités d'habitations locatives arrivent en deuxième position dans les thématiques prioritaires de l'Écoquartier selon le pointage de la boussole.
- La majorité des personnes consultées préconisent des types d'habitations compactes avec des espaces et des équipements communautaires, ce qui s'arrime avec la vocation écologique et écoresponsable du projet.
- La mixité des usages et la densification des habitations sont préconisées à proximité des axes centraux, donc dans les zones 2 et 3¹.

Thème 2 : Commerce et service

- Un enthousiasme général pour une mixité des usages qui offre des services complémentaires à l'existant.
- Une préférence pour les commerces de petites surfaces, ainsi que pour les lieux communautaires.
- Des besoins en garderies et en espaces récréatifs.

Thème 3 : Équipement collectif et espace naturel

- Un engouement pour l'autonomie alimentaire par l'entremise de jardins communautaires.
- La réhabilitation du ruisseau à l'intérieur d'un projet de parc avec sentiers est un projet rassembleur qui fait l'unanimité au sein des personnes consultées.
- Une diversité de parcs qui répondent aux besoins des futurs résidents, mais aussi des résidents actuels.

Thème 4 : Déplacement durable et sécuritaire

- La mise en œuvre de pistes cyclables et de sentiers piétons arrive comme premier aménagement prioritaire dans l'exercice de la boussole.
- Les personnes consultées proposent de mettre en place des voitures et des vélos en libre-service.
- La mutualisation des aires de stationnement disponibles dans le noyau villageois est préférée à l'ajout de stationnements dans l'Écoquartier.

¹ Lorsqu'il est question de zones dans le présent document, celles-ci font référence aux zones de développement de l'Écoquartier : Zone 1 à 5.

Table des matières

FAITS SAILLANTS.....	2
PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE.....	4
Mise en contexte.....	4
Objectifs.....	5
Mandat de l'Enclume.....	6
Étapes de la démarche.....	6
Méthodologie d'élaboration du rapport.....	8
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ATELIER DE COCRÉATION.....	9
Thème 1 : Habitation durable et milieux de vie.....	9
Thème 2 : Commerces et services.....	11
Thème 3 : Équipement collectif et espace naturel.....	12
Thème 4 : Déplacement durable et sécuritaire.....	14
Autres commentaires pertinents.....	16
CARTE SYNTHÈSE.....	17
RÉSUMÉ DE LA BOUSSOLE DE L'AVENIR.....	18
Pointage cumulatif par élément d'aménagement.....	18
Graphique radar représentant les résultats cumulatifs de la boussole.....	19
PROCHAINE ÉTAPE ET RECOMMANDATIONS.....	20
ANNEXES.....	21
Annexe 1 : Plan de déroulement.....	22
Annexe 2 : Liste des participants.....	28
Annexe 3 : Matériel de consultation.....	30
Annexe 4 : Carte synthèse.....	36

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Mise en contexte

Depuis quelques années, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine travaille sur la mise en œuvre d'un projet de développement de type écoquartier au cœur de Cap-aux-Meules. Le projet s'inscrit au sein d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) adopté en septembre 2023 qui se traduit en six grandes orientations :

1. La création d'unités résidentielles dans le noyau villageois² de Cap-aux-Meules;
2. La transition énergétique vers des énergies renouvelables par l'intégration résidentielle d'un microréseau en collaboration avec Hydro-Québec;
3. Une meilleure gestion de la circulation et de la mobilité durable;
4. La revitalisation du noyau villageois par la relocalisation d'usages incompatibles avec l'habitation et;
5. Des investissements structurants sur le domaine public;
6. La mise en valeur des paysages et de la biodiversité.

Le secteur de l'Écoquartier (EQ1)³ constitue le secteur prioritaire de développement des cinq secteurs inscrits au PPU (image 1).

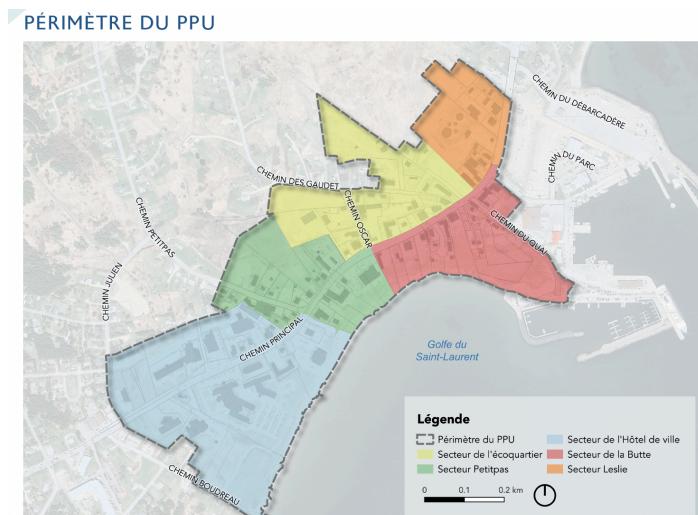


Image 1 : Plan particulier d'urbanisme du centre-ville de Cap-aux-Meules, novembre 2023. p.11

² Le terme «noyaux villageois» est employé comme alternative au terme «centre-ville» tel qu'utilisé dans les documents de planification. Celui-ci est préféré au sein de la population.

³ Zone EQ1, selon le Plan de zonage de Cap-aux-Meules, qui couvre l'ensemble du secteur de l'Écoquartier

Le projet d'Écoquartier a tout d'abord fait l'objet d'un mandat pour la réalisation d'un Plan d'ensemble réalisé par la firme Écohabitation en 2019. Ce mandat a mené à la division du périmètre de l'Écoquartier en cinq zones distinctes (image 2). La zone 1 (Pôle communautaire) inclut le projet le Phare (un immeuble avec huit unités dédiées à une clientèle avec des besoins particuliers), un immeuble de 24 unités d'habitations gouverné par l'Office municipal d'habitation, ainsi que la revitalisation de l'école Marguerite d'Youville qui continue d'accueillir l'école de cirque. Des études hydrauliques et un concept d'aménagement ont également été réalisés en lien avec la présence d'un large marais et d'un ruisseau à l'intérieur du périmètre de la zone 1. Cette première phase est actuellement en construction.

Zones de développement et L'Écoquartier

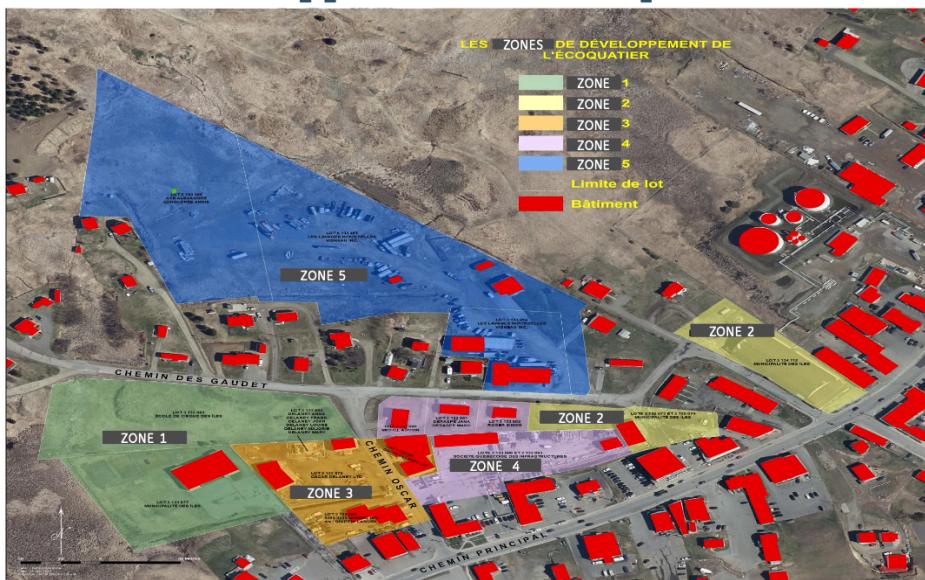


Image 2 : Zones de développement de l'Écoquartier. Municipalité des îles-de-la-Madeleine. Séance publique 24 octobre 2023.

La Municipalité des îles-de-la-Madeleine souhaite poursuivre la planification des zones ultérieures du projet en concertation avec les citoyen.nes en organisant un premier atelier de cocréation.

Objectifs poursuivis par cet atelier de cocréation

- Identifier les besoins et les pistes de développement prioritaires en lien avec les orientations du projet d'Écoquartier.
- Connaître les besoins et intérêts des personnes participantes pour favoriser l'implantation du projet immobilier dans le contexte local.
- Spatialiser les besoins des citoyen.nes pour mieux identifier les secteurs de développement à prioriser et ainsi mieux planifier les prochaines phases d'acquisition des immeubles et de décontamination des sols.

Mandat de l'Enclume

La coopérative de travail l'Enclume a été mandatée afin de planifier et animer un atelier de consultation de type cocréation avec les citoyens et acteurs du milieu, ainsi que pour analyser les résultats de cette activité, qui seront présentés à même ce présent rapport.

Étapes de la démarche

Deux événements ont été organisés afin de consulter les citoyens : un atelier de cocréation, et une marche exploratoire.

1 / Atelier de cocréation

L'atelier de cocréation a eu lieu le mercredi 6 novembre 2024 de 18h30 à 21h00 aux bureaux de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. À la suite d'une courte présentation sur les avancements du projet d'écoquartier, trois activités ont été présentées aux citoyens.

La première activité «personna» est une activité plus ludique qui a permis aux participants de se familiariser avec les grandes orientations du projet et d'échanger de manière conviviale entre eux sur les besoins de personnages fictifs, donc de manière extrinsèque à leurs propres agendas. Plus précisément, six personnages fictifs avec une courte histoire ont été développés selon le profil démographique et les besoins en habitation du secteur. En équipe, les participants devaient identifier les différents besoins de ces citoyens au sein de l'Écoquartier selon quatre grandes catégories :

1. Habitation durable et milieux de vie;
2. Commerce et services;
3. Équipement collectif et espace naturel;
4. Déplacement durable et sécuritaire.

La première activité fut suivie d'un deuxième exercice qui visait à spatialiser les besoins identifiés dans le cadre de la première activité sur la carte du secteur de l'Écoquartier selon les quatre catégories de développement. Toujours en équipe, les citoyens étaient invités à partager et spatialiser sur cette carte leurs propres idées et préoccupations en lien avec le projet, et ce, selon les mêmes quatre catégories possédant un code couleur.

Pour se faire, les participants étaient installés à différentes tables. Pour la première activité, ils étaient invités à la réaliser en équipe de 3-4 personnes pour un total de 9 équipes. Pour le second exercice, les équipes se sont regroupées par table pour un total de six équipes. Un total de 6 cartes ont donc été produites par les citoyens présents (une table composée essentiellement d'adolescents a quitté après la première activité).



Image 3: Atelier de cocréation du 6 novembre dans la salle municipale, Enclume 2024.

Comme activité de clôture, les participants ont rempli une fiche de commentaires sous forme de boussole et d'écriture libre. La boussole possédait dix bulles contenant des thématiques d'aménagement préalablement identifiées avec l'équipe de la Municipalité ainsi qu'une au choix (voir image 4). Les participants devaient prioriser sur le diagramme les thématiques qui leur apparaissent les plus importantes.

En tout, 45 personnes ont participé à l'atelier de cocréation. Les échanges se sont déroulés dans un climat respectueux et constructif, mais ont révélé des préoccupations quant à la mise en œuvre du projet. Une table en particulier semblait préoccuper des suites du projet.

2/ La marche exploratoire

Le deuxième événement, la marche exploratoire, a eu lieu le lendemain de midi à 13h30. La marche visait à explorer le quartier avec les citoyens de manière informelle afin de visualiser et valider les idées ressorties la veille lors de l'atelier de cocréation. Seulement deux citoyens se sont présentés à la marche. Malgré le faible taux de participation, la marche a tout de même permis de mieux comprendre le contexte et d'identifier les contraintes et les potentiels du projet.

Méthodologie d'élaboration du rapport

- 1) Compilation et analyse des données qualitatives des cartes et des commentaires selon les quatre grandes catégories.
- 2) Représentation visuelle des orientations communes des cartes sur une carte synthèse.
- 3) Compilation quantitative de la boussole pour la priorisation des thématiques et qualitative pour les commentaires qui l'accompagnaient.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ATELIER DE COCRÉATION

Thème 1 : Habitation durable et milieux de vie

Faits saillants

Les unités d'habitations locatives arrivent en deuxième position dans les aménagements prioritaires de l'Écoquartier selon le pointage de la boussole.

La majorité des personnes consultées préconisent des types d'habitation compacts avec des espaces et des équipements communautaires, ce qui s'arrime avec la vocation écologique et écoresponsable du projet.

La mixité des usages et la densification des habitations sont préconisées à proximité des axes centraux, donc dans les zones 2 et 3.

1.1 Une tenure à vocation sociale et communautaire

Le thème de l'habitation durable et des milieux de vie a récolté moins de commentaires précis lors de l'idéation que des sujets comme les espaces verts et la mobilité. Deux équipes en particulier ont identifié peu d'informations sur les types d'habititations souhaités. Cela peut être dû au fait que la grande majorité des participants possèdent déjà une résidence sur l'archipel. Néanmoins, cinq des six équipes consultées ont placé sur leurs cartes des bâtiments à vocation résidentielle de type communautaire, telles une coopérative d'habitation ou une copropriété (ex. Cohabitat Québec) avec des espaces communs et des équipements partagés. Ce type d'habitation est particulièrement populaire sur les cartes dans l'emprise de la zone 5.

Les besoins en unités résidentielles locatives sont ressortis davantage dans les commentaires. Notamment, les participants ont mentionné les besoins en logements pour les personnes âgées et les jeunes familles, ainsi que des options de location à court terme pour les étudiants et les travailleurs. Dans les exemples donnés, plusieurs identifient les bâtiments d'usages mixtes propices à la location, avec des commerces au premier étage et des logements aux étages supérieurs.

1.2 Une mixité fonctionnelle le long du chemin Principal et du chemin des Gaudet

La représentation visuelle des types de bâtiments réalisée par les six équipes favorise la continuité de la trame commerciale le long du chemin du Quai et du chemin Principal (zone 2), ainsi que sur la première portion du chemin des Gaudet. Certains ont aussi suggéré une mixité des usages de part et d'autre du chemin Oscar pour créer une trame commerciale le long du chemin Oscar.

En revanche, plus on s'éloigne du chemin principal, plus la vocation résidentielle à usage unique est préconisée avec une densité plus importante le long du chemin des Gaudet (zone 4) qu'à l'intérieur du périmètre de la zone de planification 5. Cette zone semble être perçue comme propice au développement d'unités d'habitations vouées aux familles ou de style multigénérationnel, avec trois équipes qui ont proposé des projets dans cette direction. D'ailleurs, le seul service de proximité suggéré dans cette zone (5) est une garderie, alors que trois équipes sur six ont aussi identifié des espaces de parc avec des jeux pour enfants.

De manière générale, ces orientations sont compatibles avec les zones de développement préalablement imaginées par la Municipalité.

1.3 Une implantation en cohérence avec l'existant

Les formes d'habitation ont fait l'objet de peu de commentaires, mais lorsque représentés, les bâtiments ne vont jamais au-delà de trois étages. Ceci constitue un bon indicateur pour l'acceptabilité et la tolérance envers la hauteur des bâtiments.

Comme forme d'habitation préconisée, on retrouve diverses propositions similaires. La deuxième équipe a illustré dans la zone 5 des maisons jumelées de deux étages, alors que la première équipe pour cette même zone fait référence aux projets résidentiels de copropriété «Pignons-sur-lac» au Lac-Mégantic⁴ et de coopérative d'habitation «Petit Quartier» à Sherbrooke⁵ pour les aménagements souhaités. Ces implantations de type «îlot» préconisent la compaction du cadre bâti autour d'espaces communs et de voies de circulation partagées, sans toutefois aller en hauteur.

La troisième équipe propose des bâtiments mixtes de deux étages dans les zones 2 et 3, puis des unités d'habitation de style «maison de ville» le long du chemin des Gaudet dans la zone 4. L'équipe 4 suggère des bâtiments de trois étages dans cette même zone. Ce qui suggère une meilleure acceptabilité pour une plus grande densité et des volumes plus importants au sein des zones 2,3 et 4.

⁴ Projet Pignons-sur-lac - Écoquartier sur le lac Mégantic, Présentation du projet, En ligne.

chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/https://www.mfconseil.qc.ca/data/file_library/LM.pdf

⁵ Coopérative Le Petit Quartier, page web du projet, En ligne. <https://petitquartiersherbrooke.com/>

Néanmoins, l'implantation de volumes doit être compatible avec l'existant et permettre de dégager des corridors visuels et une circulation entre les bâtiments. Plusieurs ont également souligné l'importance de mettre en valeur l'architecture vernaculaire des îles. Voici des exemples de termes utilisés qui vont dans ce sens : «allées entre maisons», «bâtiments de couleur, chaleureux, formes organiques», «allées entre maisons avec haies», «espace lumineux, pas trop dense entre bâtiments», «architecture des îles», «bâtiments avec beaucoup d'aération».

Thème 2 : Commerces et services

Faits saillants

Un enthousiasme général pour une mixité des usages qui offre des services complémentaires à l'existant.

Une préférence pour les commerces de petites surfaces ainsi que les lieux communautaires.

Des besoins pour des garderies et des espaces récréatifs.

2.1 Des commerces de proximité à l'échelle du cœur villageois

Mis à part quelques participants qui ont soulevé des préoccupations quant à la concentration des services à Cap-aux-Meules au détriment des autres secteurs, la majorité des participants se montrent réceptifs à l'implantation de nouveaux espaces commerciaux. Ils sont favorisés lorsqu'il s'agit de commerces qui opèrent sur des petites surfaces et de manière indépendante (ex. «petite boutique», «restaurant», «bar avec musique et terrasse», «atelier», «galerie d'art», «salle d'exposition», «magasin d'aliments en vrac, bio», «salon de coiffure et esthétique», «gym pour remplacer celui qui sera fermé»).

Deux commentaires ont mentionné l'importance d'avoir des commerces qui sont compatibles avec les valeurs de l'Écoquartier et en continuité avec l'existant, donc qui n'entrent pas en compétition avec les commerces déjà instaurés à Cap-aux-Meules. Deux équipes ont aussi mentionné le désir d'ajouter des services et activités à l'école Marguerite d'Youville, pour pouvoir ainsi rentabiliser et accéder à un bâtiment existant.

Ensemble, ces commentaires reflètent la stratégie de continuer la trame commerciale existante de la rue Principale et du chemin du Quai dans l'Écoquartier, pour ainsi renforcer l'image d'un cœur villageois.

2.2 Des services pour les plus jeunes et les plus vieux

Les commerces et services compatibles avec les valeurs de l'Écoquartier pourraient aussi être traduits comme pouvant répondre aux besoins des futurs résidents. Toutes les équipes sauf une ont apposé une garderie sur leurs cartes ce qui démontre à la fois le besoin pour ce type de service et le cadre familial imaginé au sein du futur Écoquartier.

Des lieux communautaires intérieurs sont également mentionnés par deux équipes distinctes avec pour exemples un «centre communautaire», une «bibliothèque interculturelle», une «cuisine collective», et un «espace pour des activités dédiés aux 50 ans et plus».

Thème 3 : Équipement collectif et espace naturel

Faits saillants

Un engouement pour l'autonomie alimentaire par l'entremise de jardins communautaires.

La réhabilitation du ruisseau à l'intérieur d'un projet de parc avec sentiers est un projet rassembleur qui fait l'unanimité au sein des personnes consultées.

Une diversité de parcs qui répondent aux besoins des futurs résidents, mais aussi des résidents actuels.

3.1 Propositions de parcs et d'espaces verts

La création de parcs et d'espaces verts dans le cadre d'un futur écoquartier suscite beaucoup d'enthousiasme au sein des différentes équipes. La majorité des participants sont des citoyens des îles qui fréquentent le cœur villageois et ses commerces, il n'est donc pas surprenant de constater un intérêt marqué pour les espaces extérieurs et l'intégration des futurs bâtiments dans le paysage de Cap-aux-Meules. Cette catégorie est de toute évidence importante pour l'acceptabilité sociale du projet.

Pour l'ensemble des équipes, des points verts ou des espaces désignés comme «parc» étaient apposés un peu partout sur les cartes, à l'intérieur des différentes phases du projet. La section commentaires abonde également dans ce sens et présente différentes idées qui peuvent s'accorder avec les futurs projets proposés. Différents types de parc sont énumérés : «des parcs pour enfants et familles», «des parcs multigénérationnels», «des

parcs avec station d'exercices pour adultes», «des petits parcs à l'intérieur des espaces de vie», et «des espaces de détente naturels». Une équipe s'intéressait particulièrement aux espaces dédiés à la population adolescente.

Considérant, le périmètre restreint couvert par le projet de l'Écoquartier, des discussions quant à l'intégration d'espaces extérieurs, accessibles ou non accessibles au grand public, devront être prévues avec les développeurs dès les premières étapes de planification d'un secteur.

3.2 Réhabilitation du ruisseau et du marais dans un projet d'espace public.

La réhabilitation et la mise en valeur du milieu humide accompagné d'un sentier piéton font l'unanimité au sein des différentes équipes. L'ensemble des cartes illustre une trame verte autour du ruisseau accompagné d'aménagements de parcs, de sentiers, et de passerelles qui se poursuivent pour la moitié des équipes jusqu'au parc des Bucks. L'intégration du ruisseau à la circulation piétonne et cycliste apparaît comme un élément central au projet d'Écoquartier qui peut profiter à l'ensemble de la population.

Ce projet est aussi compatible avec les orientations de la Municipalité.

3.3 Des jardins et des serres comme équipement collectif

Le jardin communautaire se retrouve en troisième place comme aménagement prioritaire du futur Écoquartier dans l'exercice de la boussole. Il s'agit d'une programmation qui génère beaucoup d'idées au sein des participants consultés, et qui apparaît compatible avec les valeurs d'un écoquartier.

Sur les cartes, on les retrouve placés à différents endroits à proximité des futurs espaces résidentiels. Ce concept prend aussi la forme de jardin maraîcher, ou encore de vergers. Une équipe souhaite que les futurs aménagements paysagers possèdent des plantes comestibles. Il est intéressant de noter que le concept de serres est aussi très populaire auprès des personnes consultées puisque la moitié des équipes l'ont intégré dans leur concept d'idéation.

L'autonomie alimentaire est donc un important sujet à mettre de l'avant dans le cadre du projet.

Thème 4 : Déplacement durable et sécuritaire

Faits saillants

La mise en œuvre de pistes cyclables et de sentiers piétons arrive en premier dans l'exercice de la boussole, donc prioritaire comme aménagement

Les personnes consultées proposent de mettre en place des voitures et des vélos en libre-service.

La mutualisation des aires de stationnement disponibles dans le noyau villageois est préférée à l'ajout de stationnements dans l'Écoquartier.

4.1 Interventions permettant d'améliorer la sécurité des voies piétonnes

La circulation routière le long du chemin Principal et la sécurité des piétons soulèvent d'importantes préoccupations de la part des participants. L'implantation d'un projet résidentiel dans le tissu urbain doit prendre en compte ces problématiques afin de ne pas les exacerber par l'ajout d'une nouvelle population. En d'autres mots, les paramètres touchant la mobilité dans le cadre du futur Écoquartier doivent offrir des solutions aux problèmes de circulation à pied, et non le contraire. Plusieurs idées et solutions sont proposées par les participants consultés.

D'une part, les participants ont souligné l'importance d'ajouter ou d'améliorer la visibilité des traverses piétonnes aux intersections de toutes les artères qui communiquent avec le chemin Principale (chemin de l'École, chemin Oscar, chemin des Gaudet, chemin du Marché). D'ailleurs plusieurs ont mentionné l'opportunité de continuer ces axes piétonniers jusqu'au chemin du littoral. Plusieurs ont aussi émis le souhait que la limite de vitesse soit réduite à 30 km/h sur le tronçon du chemin Principal qui traverse le cœur villageois.

D'autre part, tel que mentionné dans les sections précédentes, les participants souhaitent que l'ajout de bâtiments soit accompagné d'un réseau de liens piétons pour permettre aux habitants du futur Écoquartier et aux riverains d'accéder facilement et de manière sécuritaire aux commerces et aux espaces collectifs. Plusieurs équipes ont également dessiné sur leurs cartes un réseau permettant de relier le littoral avec le parc des Bucks par l'entremise de la trame verte imaginée dans la section précédente. Une participante a toutefois soulevé les problèmes de bruit causé par la circulation piétonne le jour aux abords de l'Auberge du village pour les travailleurs temporaires qui travaillent de nuit.

4.2 L'autopartage et le vélo en libre-service, une tendance populaire

Une grande majorité des participants ont indiqué sur leurs cartes et dans leurs commentaires le souhait que le projet d'écoquartier soit accompagné d'un système de mutualisation des services de mobilité. Des services de location de vélos, ou encore des stations de vélo et de vélo électrique en libre-service de type «bixi» ainsi que des stationnements avec des véhicules en autopartage ont été mentionnés par quatre des six équipes consultées. Une équipe a même proposé l'implantation d'un stationnement dans la zone 2 dédié aux voitures, vélos électriques et trottinettes électriques en libre-service.

4.3 Des suggestions pour de nouveaux tracés de rues et de pistes cyclables.

L'atelier d'idéation a permis aux participants d'imaginer de nouveaux tracés de mobilité durable, notamment par l'ajout de pistes cyclables. Deux des six équipes ont placé une piste cyclable (ou piste multifonctionnelle) sur le chemin Principal, alors que deux autres ont proposé de faire passer la piste cyclable sur le chemin des Gaudet pour ensuite traverser le marais par l'entremise d'une passerelle et ensuite rejoindre le parc des Bucks. Une équipe en particulier (équipe 3) a développé un réseau de pistes cyclables sur l'ensemble des terrains visés par l'écoquartier.

L'exercice fut aussi l'opportunité de revoir le tracé des rues existantes et de proposer des alternatives. La même équipe que mentionnée ci-dessus a aussi fait plusieurs recommandations dans cette direction et propose entre autres que l'axe du chemin des Gaudet soit modifié pour s'aligner avec le chemin du Quai, et ainsi améliorer la sécurité de cette populaire intersection. Dans leur proposition, ce nouveau tracé permet l'implantation de bâtiments mixtes d'un côté de la rue et d'un espace vert de l'autre côté. Cette même équipe a également suggéré la continuation du chemin de l'école jusqu'au nouveau projet immobilier de l'Office municipal d'habitation pour ensuite bifurquer jusqu'à la rue Oscar. Enfin, une autre équipe a proposé de créer un axe de circulation entre l'écoquartier et le chemin du Marché.

La possibilité de rendre piétonne la rue Oscar lors de la saison estivale a été mentionnée par deux équipes. L'idée telle que décrite serait que les futurs commerces puissent y installer des terrasses extérieures ou que la Municipalité puisse y organiser des festivités. Dans le même ordre d'idées, une autre équipe a suggéré que ce soit la rue du Quai qui puisse être piétonne en redirigeant la circulation routière vers le chemin du Parc.

4.4 Stationnement

En ce qui concerne les stationnements, peu de commentaires ont été fait à ce niveau. Lorsque mentionné, souvent ceux-ci s'accompagnent d'un désir pour un service des voitures ou vélos en autopartage, tel que discuté précédemment, ou encore que les aires de stationnements à proximité du littoral soient mutualisées. De plus, 3 des 6 équipes ont positionné le stationnement pouvant accueillir des panneaux solaires d'Hydro-Québec sur leur carte. Dans les trois cas, celui-ci a été positionné à proximité du chemin des Gaudet et du chemin Principal, sans toutefois qu'il soit au premier plan de cette intersection. De plus, une équipe a mentionné sur leur carte la nécessité d'avoir au moins deux espaces de stationnement par unité d'habitation.

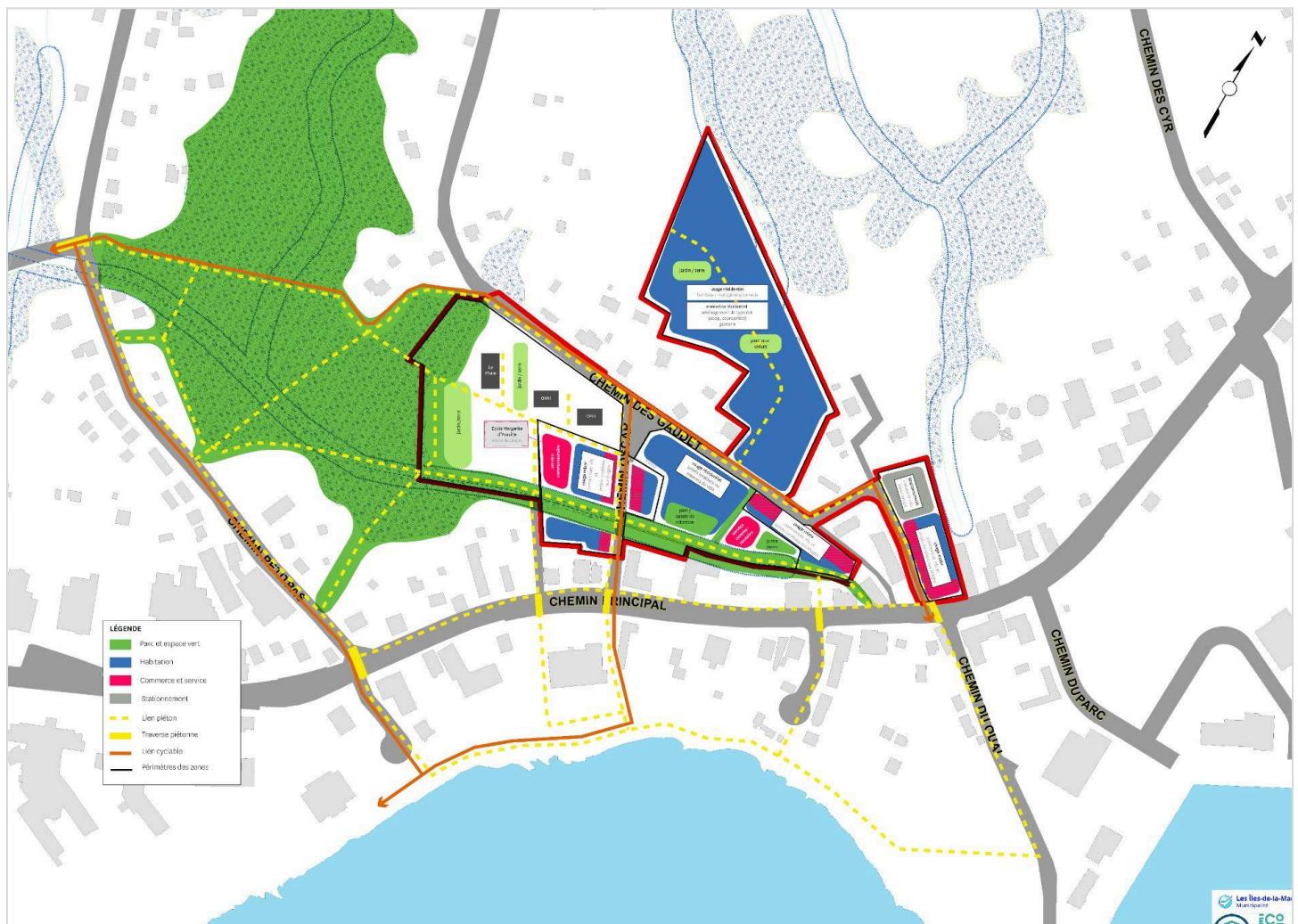
Somme toute ce qui ressort le plus de cette thématique est que la mutualisation des aires de stationnement disponibles dans le noyau villageois et l'ajout d'une signalétique adéquate pour ceux-ci est préférée à l'ajout de stationnements dans l'Écoquartier.

Autres commentaires pertinents

- L'importance d'avoir une gouvernance participative et coopérative dans la mise sur pied du projet d'Écoquartier, tout comme de tenir au courant l'ensemble de la population des îles de l'avancement du projet.
- Un désir pour des arrêts d'autobus mieux aménagés avec des abris chauffés, dont un sur le chemin des Gaudet.
- Des réflexions par rapport aux choix de bâtiments écologiques, à l'utilisation de matériaux recyclés, etc. Tout comme des réflexions quant à l'orientation des habitations (orientation au Sud) et la présence d'un environnement venteux dans l'élaboration de la programmation de l'Écoquartier.
- Des mentions sur l'importance d'ajouter de l'éclairage dans le secteur de l'Écoquartier, afin que celui-ci soit un milieu sécuritaire pour tous.

CARTE SYNTHÈSE⁶

Cette carte synthèse résume l'ensemble des propositions spatialisées par les participants. On y retrouve les différents usages représentés selon le même code de couleur utilisé par les citoyens pour localiser les quatres grandes catégories de besoins et d'éléments d'aménagement sur leur carte. On peut également noter la représentation des axes de déplacements et de connectivités actives (piéton et vélo), tout comme véhiculaires.



⁶ La carte en grand format (.jpg) est également présente en annexe (annexe 4) au présent document, soit dans le dossier remis à la Municipalité.

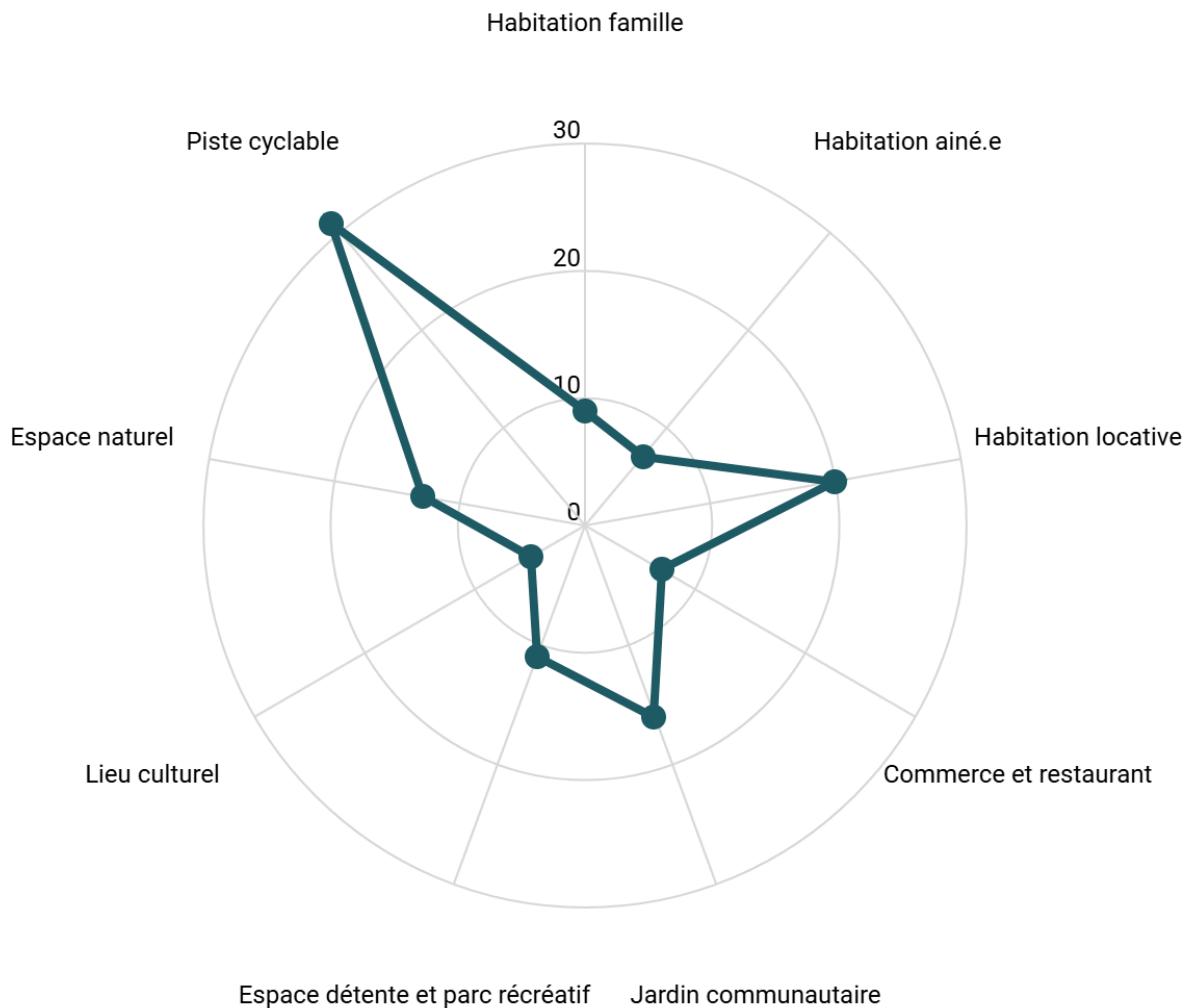
RÉSUMÉ DE LA BOUSSOLE DE L'AVENIR

À titre de rappel, pour cet exercice chaque participant avait 5 jetons et devait identifier quels éléments d'aménagement sont prioritaires pour lui dans le développement de l'Écoquartier. En combinant les réponses quantitatives des 25 personnes ayant fait cet exercice de clôture il a été possible de faire ressortir les résultats détaillés ci-dessous, alors que les commentaires qui s'y rattachent ont déjà été pris en compte et détaillés dans la présentation des résultats de l'atelier de cocréation selon les 4 grandes catégories.

Pointage cumulatif par élément d'aménagement, classé en ordre décroissant

Piste cyclable et sentier piéton	31
Habitation locative	20
Jardin communautaire	16
Espace naturel	13
Espace détente et parc récréatif	11
Habitation famille	9
Habitation aîné.e	7
Commerce et restaurant	7
Lieu culturel	5

Graphique radar représentant les résultats cumulatifs de la boussole



PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

Les prochaines étapes du projet d'Écoquartier concernent la planification plus précise des zones 2, 3, et 4 avec l'objectif de pouvoir identifier les prochains terrains à être développés, et donc ceux qui devront être décontaminés. Pour ce faire, il est recommandé qu'un atelier semblable à celui réalisé avec les citoyens ait lieu au sein de l'équipe interne de la municipalité. Lors de cet atelier, les zones immobilières souhaitées, les volumes et les hauteurs potentiels, ainsi que les aires de circulation pourront être développés en fonction des commentaires et réflexions mis de l'avant dans le présent rapport. Cette prochaine étape du plan d'aménagement devrait être réalisée en concertation avec les citoyens afin de récolter les commentaires et s'assurer que le projet bénéficie d'un soutien continu au sein de la population.

Voici d'autres recommandations en lien avec la pérennité du projet et de son intégration dans le tissu social et urbain de Cap-aux-Meules :

- Réaliser une étude de mobilité pour le cœur villageois de Cap-aux-Meules qui inclut une analyse de faisabilité pour un service d'auto et de vélo partage, et un réseau de pistes cyclables.
- Considérer ajouter de façon réglementaire les hauteurs maximales permises dans le PPU suite à une étude d'impact visuelle qui permettrait de fixer des limites de hauteur par secteur.
- Apporter des précisions au PIIA sur les manières de lotir ou d'intégrer harmonieusement des volumes dans le paysage. Une caractérisation paysagère et architecturale du milieu d'insertion de l'Écoquartier pourrait être bénéfique à cet effet. Cette étude pourrait également être remise aux futurs promoteurs.
- S'assurer que les membres siégeant sur le CCU puissent bénéficier d'une formation continue sur les notions d'intégration paysagère comme recommandé dans l'action 6 du point 4.2.1 de l'étude Gestion des paysages des îles-de-la-Madeleine par le CERMIM.
- Prendre contact avec d'autres projets d'écoquartier situés en région afin d'échanger sur les défis et pistes de solution. Exemple de projet : Pignons-sur-lac - Écoquartier sur le lac Mégantic, CMétis à Métis-sur-Mer et Rimouski.
- Considérer obtenir d'autres accréditations en matière d'aménagement et de bâtiments écologiques. La *Grille d'évaluation de l'empreinte écologique des immeubles* du projet d'écoquartier *Urbanova* offre un exemple intéressant.
- Si elle n'existe pas, mettre en place une Table de concertation en habitation qui permettrait aux porteurs du projet de l'Écoquartier d'échanger avec d'autres parties prenantes sur les besoins et les projets en cours en habitation sur le territoire.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de déroulement

Atelier de cocréation pour l'écoquartier des Îles-de-la-Madeleine

Plan de déroulement

Date et heure

Atelier de cocréation : 6 novembre de 18h30 à 21h00

Marche exploratoire : 7 novembre de 12h à 13h

Description

L'atelier d'une durée de deux heures et demie débute par une période d'introduction qui permet de contextualiser le projet et la place de l'atelier dans l'évolution du projet d'écoquartier. L'introduction du projet est assurée par le chargé de projet de l'écoquartier (Luc Roby) suivi par l'atelier qui est animé par les membres de l'Enclume.

Une marche exploratoire, qui aura lieu le lendemain, sera également animée par les membres de l'Enclume. Les deux activités permettent de croiser les perspectives sur l'expérience projetée des usager.ères du site et identifier les programmations souhaitées au sein des prochaines phases de développement de l'écoquartier.

Objectifs

- Permettre une exploration collective basée sur l'expérience dans le but de faire émerger des besoins et des opportunités qui s'intègrent avec les grandes orientations du PPU.
- Dégager des solutions d'aménagement qui répondent aux besoins et aux opportunités identifiés afin de développer une vision commune du projet.
- Compiler et synthétiser les commentaires et la vision de développement issue des citoyen.nes pour les secteurs de l'écoquartier.

Atelier de cocréation

Organisation, animation et logistique de l'activité

Responsabilité de l'Enclume

- Préparer les contenus des activités de consultation;
- Définir les besoins en matériel;
- Assurer l'animation des activités de consultation (avec l'aide de la Municipalité);
- Élaborer un compte rendu en lien avec les intrants collectés lors de l'atelier

Responsabilité de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

- Rédiger les communications en lien avec les activités et envoyer les invitations;
- Préparer le matériel nécessaire;
- Coordonner la logistique liée à l'emplacement et aux aspects techniques des activités (réservation de salle, support d'affichage, nourriture et breuvages, etc.)

Personnes participantes

- Citoyen.nes (Entre 45 et 60)
- Luc Roby - Chargée de projet de l'Ecoquartier
- Claudina Leblanc
- David Richard - Urbaniste
- Marie-Hélène Verdier - Architecte
- Geneviève Depelteau - Enclume
- Sarah Hamel - Enclume

Matériel nécessaire pour l'activité

- Breuvages et offre alimentaire - Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Chaises et tables (nombre et disposition) -Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Matériel de projection - Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - Projecteur, écran blanc, Cable HDMI
 - Table pour mettre le matériel + ordinateur l'Enclume
- Fond de plan couleur imprimé en format A0 - (10 copies)
- Impression des documents «personna»
 - En couleur, format lettre, orientation paysage
 - (15 groupes X 7 pages + extra) : 18 copies
- Impression document Boussole de l'avenir individuelle
 - En couleur, format 11x17, orientation paysage
 - 70 copies
- Guide d'animation - Enclume
- Élément de collage pour l'activité charrette
- Feuille de prise de note et 2 planchettes à pince - Enclume (pour marche exploratoire)

Déroulement de l'atelier (Durée approx. de 18h30 à 21h00)

Mot d'introduction

25 minutes

- Présentation du projet de l'Écoquartier (15 minutes).
- Introduction de l'Enclume, objectifs des ateliers et présentation du premier atelier (10 minutes).

Première activité - Personna

45 minutes

- Activité en sous-groupe de 4 personnes (2 groupes par table) - environ 10 minutes par personnage pour une moyenne de trois personnages (30 - 45 minutes)
- Échange par tables sur le contenu de leurs personnages

Pause (15 minutes)

Deuxième activité - Charette de cocréation 'collage'

60 minutes

- Présentation du protocole de l'atelier (5 minutes) - Activité réalisée par sous-groupe (table) d'environ 8 personnes
- Identification des solutions et opportunités de manière spatiale (40 minutes) en ajoutant sur la carte avec des post-its et dessins
- Présentation par équipe de style galerie (15 minutes)

Plénière et retour en groupe

15 minutes

- Retour en groupe sur l'activité et mot de fin
- Recueillement de commentaires
- Boussole de l'avenir individuelle

Détails de l'atelier

Mot d'introduction et brise-glace (25 minutes)

- Présentation du projet de l'Écoquartier par le chargé de projet (15 minutes)
- Introduction des membres de l'Enclume, des objectifs de l'atelier et du contenu de premier atelier (10 minutes)

Première activité | personna

Personna : L'activité consiste à présenter six personnages susceptibles d'habiter l'écoquartier. Ces personnages sont développés selon le profil démographique et les différents besoins en lien avec l'habitation. En groupe, les participants doivent identifier les différents besoins de ces personnages selon quatre grandes catégories : habitation et milieu de vie, commerces et services, équipement collectif et espace naturel, déplacement durable et sécuritaire.

Objectif de l'activité

- Faire émerger les différents besoins dont pourraient nécessiter un personnage type susceptible d'habiter dans ou de vivre à proximité de l'écoquartier, et ce, en lien avec l'habitation, les services et commerces, espaces verts, etc.
- Croiser ces perspectives à travers la diversité des perceptions et des expériences projetées.

Formule de l'activité

- Les personnes participant.e.s sont divisées en groupes d'environ 4 personnes pour la première durée de l'activité, puis en groupe d'environ 8 personnes (1 table) pour la discussion et l'échange.
- Chaque groupe de 4 personnes doit remplir une fiche par personnage en inscrivant les besoins que cette personne fictive pourrait avoir en dessous de chaque catégorie inscrite sur la feuille. Les équipes doivent remplir au moins 3 personnages (1 personnage par 10-12 minutes).
- Les équipes sont par la suite invitées à échanger des différents besoins identifiés avec l'autre équipe sur leur table.

Pause (15 minutes)

- Pendant la pause, les participant.e.s à l'atelier sont invité.e.s à consulter les besoins élaborés par les autres participant.es à l'atelier et à identifier les expériences communes qui y sont représentées.

Deuxième activités | Charette cocréation «collage» (60 minutes)

Objectifs de l'activité

- Spatialiser les besoins qui auront émergé lors de la première activité en positionnant les différentes catégories à même l'écoquartier.
- Identifier sur la carte tous autres besoins, orientations ou désirs soulevés par les citoyen.nes
- Le tout afin de pouvoir dégager des lignes directrices pour l'aménagement des différentes phases du projet d'écoquartier

Formule de l'activité

- En équipe d'environ 8 personnes, les citoyen.nes auront à leur disposition une carte grand format montrant le secteur de l'écoquartier et ses environs.
- À l'aide d'autocollants de couleur et de petits post-it (1 couleur par catégorie de besoins), les participant.es pourront localiser ces derniers dans le site.
- D'autres matériels de dessin et de collage seront mis à leur disposition afin que les participant.es puissent illustrer d'autres éléments de leur vision pour l'écoquartier : Sentier, connexion avec les aménagements autour de l'écoquartier, lien piéton ou cyclable, contraintes connues, etc.

Mot de la fin et boussole de l'avenir individuelle

- Mots de la fin
- Boussole de l'avenir individuelle et commentaires
- Prochaines étapes associées à la démarche.

Activité de clôture | Boussole de l'avenir

Cette activité de clôture permettra de prioriser les différentes orientations de développement de l'écoquartier. 9 orientations sont identifiées en se basant sur les documents de planification (ex. Commerces de proximité, habitation famille, habitation aîné.e, habitation locative, hébergement touristique, espaces extérieurs récréatifs, activités culturelles, etc.) ainsi qu'une option à remplir. À l'aide de jetons, chaque personne devra prioriser sur le diagramme de boussole les thématiques qui lui apparaissent les plus importantes.

Objectifs de l'activité

- Recueillir les priorités des citoyen.nes, afin de pouvoir par la suite les compiler et faire ressortir les aménagements et développements prioritaires pour l'écoquartier via un diagramme radar.

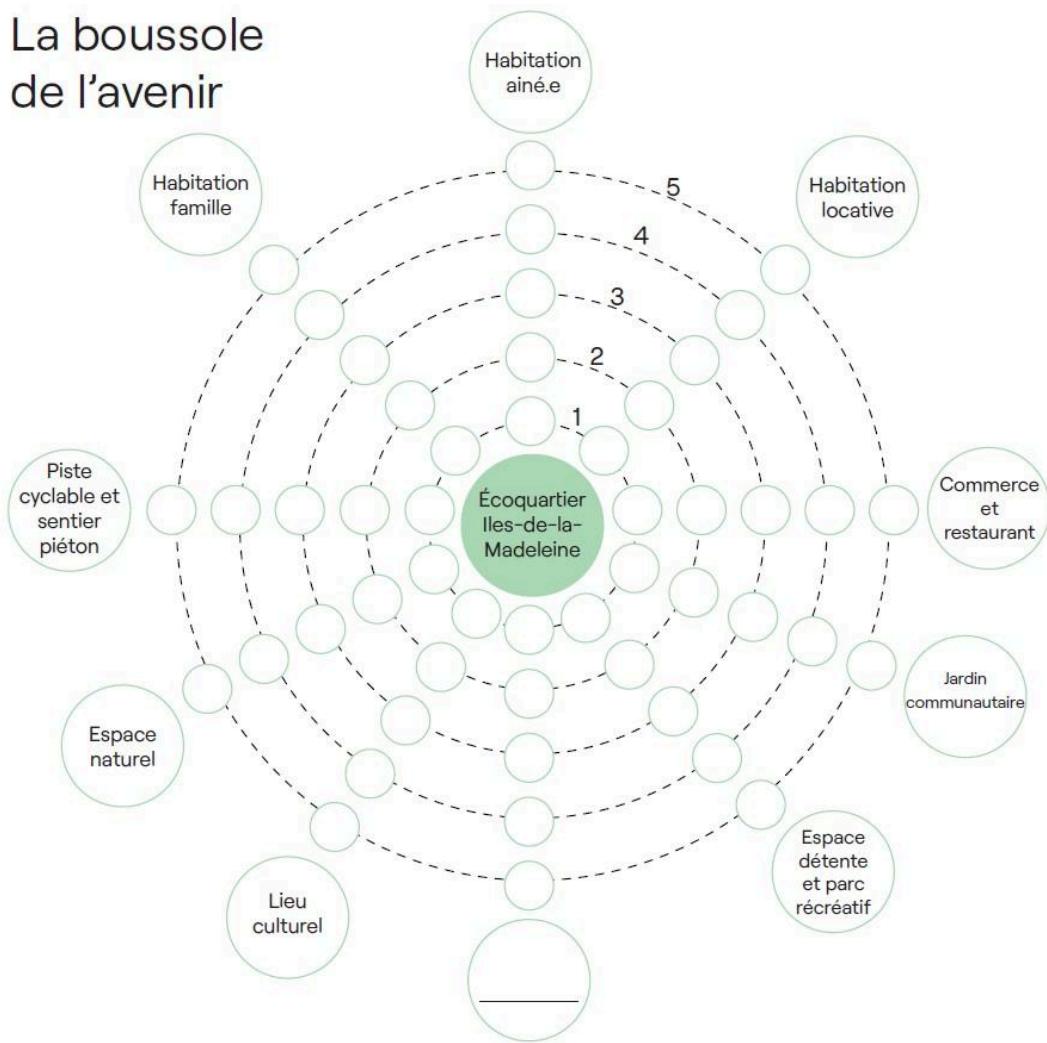
Formule de l'activité

- Chaque citoyen.ne a une boussole sur papier comprenant 9 thématiques + 1 case libre et 5 jetons de couleur. Il doit faire un choix et coller ses jetons sur les thématiques d'aménagement qui sont les plus importantes pour lui.
- Il dispose également d'une section commentaires et suggestions à côté de la boussole afin de noter tous autres propositions ou commentaires en lien avec l'atelier qu'il n'aurait pas eu la chance d'évoquer leur de l'atelier.

Thématiques de la boussole

- Espace naturel
- Commerce et restaurant
- Jardin communautaire
- Lieu culturel (exemples : centre d'artistes ou d'expo., atelier, théâtre communautaire, local musical, etc.)
- Espace détente et parc récréatif
- Piste cyclable et sentier piéton
- Habitation pour les familles
- Habitation pour les aîné.es
- Habitation locative
- Bulle libre (Ex : habitation bigénérationnelle, coopérative d'habitation, garderie, lieu d'emploi/ bureau, etc.)

La boussole de l'avenir



Annexe 3 : Matériel de consultation - cartes réalisées par chacune des 6 équipes⁷

Carte 1



⁷ Les versions originales des photos des 6 cartes se trouvent également en grand format (.jpg) dans le dossier remis à la Municipalité.

Carte 2



enclume

Carte 3



enclume

Carte 4



enclume

Carte 5



enclume

Carte 6



enclume

Annexe 4 : Carte synthèse

